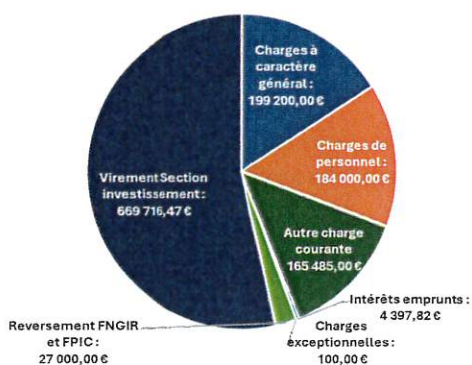




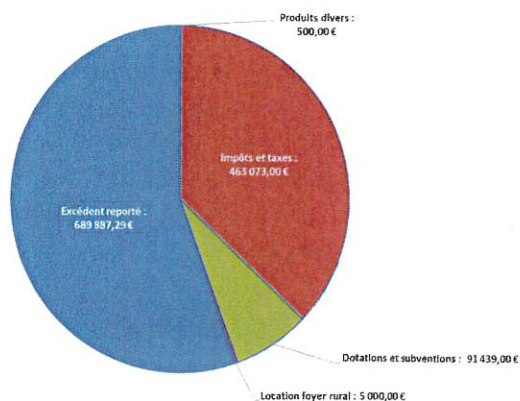
AVRIL 2024 n°336

BUDGET PRIMITIF 2024

Dépenses de Fonctionnement 2024 :
Budget de 1 249 899,29 €



Recettes de Fonctionnement 2024 :
Budget de 1 249 899,29 €



1/DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général	199 200,00 €
Charges de personnel	184 000,00 €
Autres charges de gestion courante	165 485,00 €
Intérêts des emprunts	4 397,82 €
Charges exceptionnelles	100,00 €
Reversement sur FNGIR et FPIC	27 000,00 €
Virement à l'investissement	669 716,47 €
TOTAL	1 249 899,29 €

Electricité (52 000€), eau, combustible (11 000€), carburant (5 000€), maintenance, affranchissement et téléphone (5 000€), nettoyage des locaux de l'école (30 000€), honoraires (14 700€) entretien voirie (10 000€), entretien bâtiments (10 000€), assurances (8 000€), fêtes et cérémonies (6 000€) entretien véhicules ...

Salaires, cotisations, assurance du personnel, médecine du travail...

Frais scolaires : Ecole, Collège, Lycée (92 500 €), Caisse des Ecoles (1 185€), associations (2 700€), autres organismes de regroupements (6 000€), SDIS 77 (11 500€) et indemnités/cotisations des élus...

Ecritures comptables diverses...

Reversement à l'Etat sur fiscalité communale...

2/RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Produits divers	500,00 €
Impôts et taxes	463 073,00 €
Dotations et subventions	91 439,00 €
Location foyer	5 000,00 €
Excédent reporté de 2023	689 887,29 €
TOTAL	1 249 899,29 €

Redevance EDF, GAZ...

Taxes : foncière et d'habitation (324 446€), sur terrain devenus constructibles (23 000€), sur Pylones (30 698€), sur droit de mutations (30 000€), Compensation CCPMF (54 229€)...

ETAT (36 022€), compensation TF (18 158€), nuisances aéroportuaires (20 000€)...

Les taxes communales payées uniquement par les propriétaires puisque la taxe d'habitation a été supprimée représentent 58 % des recettes de la Commune dans le budget 2024.

La baisse des dotations de l'état (- 4 500,00 €), l'augmentation des dépenses d'énergie (+ 17 500,00 €) et des frais scolaires et périscolaires (+15 000,00€) entre autres, ont amené le conseil municipal à décider à l'unanimité d'une augmentation des taux des taxes communales de 5%. Cette majoration apporte une recette complémentaire de l'ordre de 15 000€ mais ne couvre que moins de la moitié de cette augmentation des charges.

Le budget de fonctionnement prévisionnel est équilibré grâce aux excédents cumulés des années passées.

Mais cette majoration nécessaire nous permet également de ne pas prélever de façon significative dans les réserves de la commune afin de les conserver pour l'investissement.

Le budget 2024 dégage un autofinancement de l'investissement de près de 670 000,00 € qui avec l'ajout de subventions d'équipement que nous demandons sans relâche auprès de l'Etat, de la Région IDF et du Département nous permettra de financer sans avoir recours à l'emprunt notamment :

- le remboursement annuel du capital des emprunts en cours (35 500,00 €)
- Les achats de matériels et équipements pour le fonctionnement et l'entretien de la commune (14 000,00 €),
- Une nouvelle tranche de remplacement de 37 réverbères par des éclairages Led (26 000,00 €),
- La participation de la commune aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques et télécoms réalisés par le SDESM, ainsi que la réfection de l'éclairage public rue et ruelle Saint Pierre (160 000,00 €),
- Des travaux de voirie importants tels que le plateau surélevé pour améliorer la sécurité devant l'école, l'aménagement de la ruelle Saint Pierre et les travaux de réfection de la rue Simonard (440 000,00 €).

IMPOT SUR LES REVENUS 2023

Les dates limites de déclaration pour les départements de : n°55 à 976 (zone 3) **6 juin 2024** par internet et **jusqu'au 21 mai 2024** déclaration papier.

PROPRIETAIRES

En cas de changement de situation dans l'occupation de vos biens (location, occupé ou vacant) entre le 2 janvier 2023 et le 1er janvier 2024, une déclaration doit être réalisée avant le **1er juillet 2024**. (sur impots.gouv.fr/ Votre espace particulier > Biens immobiliers).
Pour toutes vos questions : au 0 809 401 401 - sur impots.gouv.fr - au SIP* avec ou sans RDV- dans les France Services

PRUDENCE !

Dans notre village la limitation de vitesse est de moins en moins respectée (50km/h sauf zone à 30km/h route de Saint-Soupplets et zone de l'école). Ce comportement met en danger les autres usagers, piétons, cyclistes et automobilistes.

Nous vous demandons la plus grande vigilance au volant pour la sécurité de tous.

De plus, il est rappelé que lors d'une collision avec un animal, qu'il soit domestique ou sauvage, il est obligatoire de prévenir les autorités, Gendarmerie ou Mairie, voire le propriétaire lorsqu'il s'agit d'un chien ou d'un chat. Laisser un animal blessé sans assistance, constitue un délit puni par la Loi.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINES ET MONTS DE FRANCE

RELAIS PETITE ENFANCE ITINERANT CHARNY

Atelier d'éveil du RPE, à Montgé **mardi 7 et 21 mai 2024** de 9H30 à 11H30 au foyer rural.

Pour tous renseignements : RPE 06.13.84.24.85 ou rpeitinerant.charny@cc-pmf.fr



MAISON DE SERVICES AU PUBLIC DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Permanences France Services :

La CCPMF vous propose des permanences France Services, pour vous aider dans toutes vos démarches administratives : santé, retraite, impôts, allocations, CAF, emplois, papier d'identité, énergie, familles et diverses... Elles sont assurées sur rendez-vous et uniquement si les demandes des usagers ne peuvent être gérées à distance.

L'équipe est joignable au 01.60.54.68.40 ou france.services@cc-pmf.fr



VIE PRATIQUE

SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat sera fermé du 2 au 10 mai 2024. En cas d'urgence, vous pouvez appeler au : **06.21.05.69.75**.

SMITOM CARTE D'ACCES EN DECHETERIES

La carte d'accès sera désormais fournie par défaut en format dématérialisé (QR code), généré depuis votre espace personnel.

Il devra être présenté lors de vos accès en déchèterie via votre smartphone. Vous aurez également la possibilité de suivre le détail de vos dépôts en déchèterie et de rééditer votre QR CODE à tout moment depuis votre espace personnel. Une carte d'accès physique pourra toujours vous être délivrée mais uniquement sur demande dans les options indiquées sur le présent coupon ou le formulaire en ligne . <https://www.smitom-nord77.fr/les-decheteries/comment-obtenir-votre-carte-daccés-en-decheterie/>

NUMEROS A NOTER ET A CONSERVER

- Secrétariat de la mairie	01.64 .36.20.02 – mairie@montge.fr
- Pompiers	18
- Gendarmerie	01.60.01.50.07
- SAMU	15
- Maison Départementale des Solidarités	01.60.21.29.00
- Sous-Préfecture de Meaux – Standard	01.60.09.83.77



Recevez toute l'actualité de votre commune

en téléchargeant gratuitement l'application PANNEAUPOCKET. PUBLICITE, REDACTION, PUBLICATION : Mairie de Montgé-en-Goële -